

La note de la DGESCO du 3 Octobre 2018 : « Développer le dispositif du « Quart d'heure de Lecture » dans les écoles et les collèges » précise : « *Les écoles doivent être particulièrement attentives au suivi des élèves les plus en difficulté en lecture et/ou réticents, aux oublis volontaires ou non, de livres, de fonds de livres disponibles pour alimenter les lectures.* ».

Quelles difficultés possibles ?	Quelles solutions sont envisageables ?
<p>Le dispositif est-il chronophage ?</p> <p>Peut-il nuire aux enseignements à faible taux horaire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Certains établissements ont fait le choix de « lisser » leur sonnerie : concrètement, il s'agit de faire sonner le début de cours quelques minutes plus tôt et d'écourter légèrement la récréation ou la pause méridienne. ● Cette pratique vise à préserver la durée de chaque séance d'enseignement disciplinaire. Il ne s'agit en définitive que de quelques modifications de l'emploi du temps, qui, certes, nécessitent de recueillir l'adhésion de l'ensemble de la communauté... ● Cependant, chaque professeur pourra tirer bénéfice, à plus ou moins long terme, de cette pratique quotidienne de la lecture (par l'amélioration de la fluence, du climat scolaire...). En effet, l'amélioration des compétences de lecture et de concentration notamment, permettra de faciliter l'entrée dans les apprentissages dans n'importe quel domaine d'enseignement.
<p>Comment faire face au manque de moyen et d'approvisionnement des ouvrages ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Afin d'offrir à tous les élèves une diversité de lectures, le CDI joue un rôle essentiel. De la variété des ouvrages mis à disposition des élèves dépend grandement la réussite du dispositif. ● En effet, l'un des premiers effets constatés, dès la mise en place du Quart d'Heure de Lecture, est l'augmentation très importante du taux d'emprunt de livres au CDI. D'où la nécessité d'anticiper les besoins et de repenser bien en amont l'offre de prêts. ● Il s'agira par exemple de faire voter au CA un budget spécifique pour l'achat d'ouvrages adaptés aux lectures personnelles des élèves (notamment littérature de jeunesse, bandes dessinées, mangas...), d'envisager un partenariat avec la Médiathèque du secteur, l'association des parents d'élèves... ● Les séries acquises dans le cadre de la participation de certaines classes à des concours de lecture, ou celles auxquelles recourent les professeurs de français de l'établissement, offrent l'occasion de diffuser plus largement la littérature patrimoniale ou une littérature contemporaine de qualité. ● Certaines bibliothèques ou librairies, des associations, des parents d'élèves, des professeurs ou tout membre de la communauté éducative peut faire des dons de livres aux établissements scolaires, notamment d'ouvrages « désherbés ». ● Des collectes peuvent être organisées avec la collaboration des associations de parents d'élèves. ● Le professeur documentaliste peut aussi organiser des trocs de livres entre élèves.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Se pose la question de la mise à disposition des professeurs, au fond de leur salle de classe, d'une réserve d'ouvrages constituée par le professeur documentaliste ou tout autre professeur désireux de faire vivre le dispositif et de partager des livres et des lectures.
<p>Comment faire pour que chaque élève ait son livre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● En principe, chaque élève apporte le livre de son choix en classe. Cependant, si ce choix doit rester tout à fait personnel et individuel, il peut être largement facilité par l'intervention d'un professeur et du professeur documentaliste, qui peut proposer, conseiller, aiguiller le choix de l'élève en fonction de ce qu'il connaît de ses goûts et de son niveau de lecture. Les professeurs de Langues Vivantes et de Sciences notamment, sont les interlocuteurs privilégiés pour conseiller et orienter les élèves vers des lectures plus spécifiques (lectures scientifiques ou en langues étrangères). ● Quelques séances régulières de chaque classe au CDI semblent indispensables pour familiariser tous les élèves avec le fonctionnement du CDI. Ce temps d'échange permet notamment au professeur documentaliste d'aider les élèves à choisir le plus judicieusement possible, en fonction de leurs goûts personnels, les ouvrages les plus adaptés.
<p>Que faire si les élèves ont oublié leur livre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● La réussite du dispositif nécessite en effet un peu d'anticipation ! ● L'idéal est que chaque professeur puisse disposer dans sa salle de classe d'un choix de livres variés, adaptés à ses niveaux de classes et qu'il pourra conseiller à des élèves qui n'auraient pas de livre. ● Avoir des caisses de livres ou un chariot mobile dans les salles de classe, la permanence, les couloirs (...) permet de pallier les oublis. ● Des projets créatifs de mise en valeur du livre dans l'espace scolaire éclosent ici et là : arbres à livres, présentoirs insolites, bibliothèques éphémères, etc... ● Dans certains établissements, les oublis sont recensés au moment de l'appel le matin ; le professeur documentaliste prépare alors des livres que les élèves viennent chercher avant le temps de lecture.